



**Appel à Manifestation d'Intérêt – Pour les Férias d'Arles 2025 et 2026.
Feria de Pâques 2025/ du 17 au 21 avril & Feria du Riz 2025/ du 04 au 07 septembre
Feria de Pâques 2026/ du 02 au 06 avril & Feria du Riz 2026/ du 03 au 06 septembre**

Organisation d'une bodega au sein de l'Église des Trinitaires

ÉGLISE DES TRINITAIRES
32 rue de la République
13200 Arles

OBJET DE L'APPEL

Dans le cadre de la Féria de Pâques et de la Féria du Riz 2025 et 2026, la ville d'Arles souhaite conclure une convention de mise à disposition de l'Église des Trinitaires pour l'organisation d'une bodega.

L'objectif du présent appel à manifester son intérêt (AMI) est de susciter, d'identifier, de sélectionner un projet qui a pour objectif le renforcement de l'attractivité des Férias de Pâques 2025 et 2026 via le projet d'aménagement de l'église des Trinitaires en configuration bodega. Ce projet s'étend également aux Férias du Riz 2025 et 2026 considérant leur impact économique plus faible.

Ce lieu appartient au domaine privé de la commune, cette procédure s'inscrit dans le prolongement de la jurisprudence européenne (CJUE, 14 juillet 2016, Promo impresa Sarl et Mario Melis e.a.), la ville met en œuvre une procédure similaire à celle indiquée au 2^{ème} alinéa de l'article L2122-1-1 du CG3P. (Lorsque l'occupation est de courte durée, l'autorité compétente n'est tenue que de procéder à une publicité préalable à la délivrance du titre, de nature à permettre la manifestation d'un intérêt pertinent et à informer les candidats potentiels sur les conditions générales d'attribution.)

Modalités de la mise à disposition

L'organisateur doit assurer la totalité de la prise en charge de l'organisation de la bodega et notamment :

- L'acheminement, montage, démontage de toute la logistique nécessaire dans les heures et jours impartis.
- La mise en place des animations et des décorations.
- La prise en charge de la sécurisation du site (gardiennage, agents de sécurité...).
- La mise en place de sanitaires autonomes.
- Le nettoyage et entretien du site tout au long de la manifestation.
- La validation d'un état des lieux entrant et sortant.

Pour la Féria de Pâques 2025 :

Le site sera mis à votre disposition du lundi 14 avril 2025 au mercredi 23 avril 2025 selon les modalités suivantes :

- Montage à compter du lundi 14 avril 2025.
- Exploitation du jeudi 17 avril au lundi 21 avril 2025.
- Démontage du mardi 22 avril au mercredi 23 avril 2025.

Les horaires d'exploitation de la bodega seront de :

- 18h00 à 00h00 le 17 avril 2025.
- 18h00 à 04h00 les 18, 19 et 20 avril 2025.
- 18h00 à 00h30 le 21 avril 2025.

Pour la Féria de Pâques 2026 :

Le site sera mis à votre disposition du lundi 30 mars au mercredi 08 avril 2026 selon les modalités suivantes :

- Montage à compter du lundi 30 mars 2026.
- Exploitation du jeudi 02 avril au lundi 06 avril 2026
- Démontage du mardi 07 avril au 08 avril 2026

Les horaires d'exploitation de la bodega seront de :

- 18h00 à 00h00 le 02 avril 2026.
- 18h00 à 04h00 les 03,04 et 05 avril 2026
- 18h00 à 00h30 le 06 avril 2026.

Pour la Féria du Riz 2025 :

Le site est mis à disposition du lundi 01 septembre 2025 au mercredi 10 septembre 2025 selon les modalités suivantes :

- Montage possible à compter du lundi 01 septembre 2025.
- Exploitation du jeudi 04 au dimanche 07 septembre 2025.
- Démontage du lundi 08 au mardi 12 septembre 2025.

Les horaires d'exploitation de la bodega seront :

- 18h00 à 00h00 le 04 septembre 2025.
- 18h00 à 04h00 les 05 et 06 septembre 2025.
- 18h00 à 00h30 le 07 septembre 2025.

Pour la Féria du Riz 2026 :

Le site est mis à disposition du lundi 02 septembre 2026 au mercredi 11 septembre 2026 selon les modalités suivantes :

- Montage possible à compter du lundi 02 septembre 2026.
- Exploitation du jeudi 05 septembre au dimanche 08 septembre 2026.
- Démontage du lundi 09 au mardi 11 septembre 2026.

Les horaires d'exploitation de la bodega seront de :

- 18h00 à 00h00 le 05 septembre 2026.
- 18h00 à 04h00 les 06 et 07 septembre 2026.
- 18h00 à 00h30 le 08 septembre 2026.

Après analyse technique et validation par la Ville d'Arles du projet, la mise à disposition du site en vue de l'exploitation de la bodega donnera lieu

- à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine,
- à un arrêté temporaire d'ouverture d'un établissement recevant du public
- au versement d'une redevance.
- à la signature d'une convention de mise à disposition signée entre l'occupant et la Ville d'Arles pour la durée totale de l'occupation (montage et démontage compris).

Il sera délivré une licence temporaire de débit de boissons pour les groupes 2 et 3 ainsi qu'une autorisation de fermeture tardive octroyée par un arrêté municipal.

Conformément à la délibération 2024_0269 le montant de la redevance s'élève à 1 350 € pour la Féria de pâques et 900 € pour la féria du riz.

La date limite pour déposer un dossier est fixé au vendredi 14 février 2025 à 16h00.

Tout dossier déposé au-delà de ce délai sera rejeté.

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE ET DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

Ce dossier devra comprendre une présentation détaillée du projet permettant à la Ville d'Arles d'appréhender la qualité de l'activité proposée.

Il sera composé :

- d'une note de présentation du candidat et de l'entité administrative
- de justificatifs de conformité administrative du demandeur (K-BIS, attestations d'assurance responsabilité civile, attestation SACEM, certificats attestant du respect des obligations sociales et fiscales).
- d'une présentation de sa proposition qui devra détailler précisément l'ensemble de l'organisation proposée et notamment :
 - une identité visuelle travaillée en adéquation avec le thème et/ou l'identité de la Féria (concept, support de communication).
 - du projet de décoration de la bodega en lien avec la Féria et les cultures taurines
 - de la proposition de programmation culturelle et artistique (musique, exposition...) devant se dérouler durant toute l'occupation
 - d'une proposition financière et/ou d'actions permettant de concourir au maintien et développement de nos cultures taurines
- d'une notice de sécurité
- d'un plan d'aménagement intérieur du site.
- d'une fiche technique décrivant l'ensemble des installations mises en œuvre.

D'une manière générale, le candidat fournira toutes les informations qu'il jugera nécessaire pour permettre une analyse de la qualité de l'offre conformément aux modalités de la mise à disposition définie ci-dessus et des critères de choix définis ci-après.

Des visites techniques seront organisées pour les candidats potentiels. Lors de cette rencontre, le cahier des charges ainsi que la convention de mise à disposition du lieu seront fournis (contact : service événementiel).

Le dossier complet devra être adressé **au plus tard le vendredi 14 février 2025 à 16h00**, de manière dématérialisée ou par voie postale, à la Direction des Evénements de la Ville d'Arles, à l'adresse suivante :

Direction des Evénements
PSP 1/ 1^{er} étage
Rue Parmentier
13200 Arles
evenementiel@ville-arles.fr

Pour d'éventuelles informations complémentaires ou demandes de visite du site, vous pouvez contacter le service événementiel :

Par téléphone : au 04 90.49.39.44 / 04.90.49.31.06

Par mail : evenementiel@ville-arles.fr

Les documents transmis devront être envoyés sous format PDF.

Un accusé de réception des dossiers sera transmis et actera de la prise en compte de la candidature.

En cas de manifestation d'intérêt concurrente, les critères permettant de retenir un exploitant seront :

- l'expérience du candidat dans l'activité proposée – 20 points
- la qualité de l'organisation proposée – 20 points
- Participation au soutien et au développement des écoles taurines – 20 points
- La qualité de la programmation artistique – 40 points

Les candidats non retenus à l'issue de la présente consultation ne pourront faire valoir aucun droit à indemnisation.

Pour chaque sous-critère, les points seront attribués de la manière suivante :

	Sous critère noté sur 20 points	Sous critère noté sur 40 points
Absence d'information	0	0
Insuffisant	1	5
Moyen	4	8
Satisfaisant	6	12
Très satisfaisant	9	15